LABORATOIRE MAG QUÉBEC Inc.
1219, VINCENT-MASSEY
QUÉBEC, QC, G1N 1N2
Tel: 418-681-5540 / 1-800-475-8862
Fax: 418-681-1929

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Acide sulfurique 93%**

Autres moyens d'identification

: SULP

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Réactif; Intermédiaire chimique
Type d'utilisation: Destiné aux professionnels seulement
Restrictions d'emploi recommandées: Aucun à notre connaissance.

Famille chimique : Acide inorganique

Nom, adresse, et numéro de telephone du fournisseur:

LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC
1219 VINCENT-MASSEY
QUÉBEC, QC, CANADA
G1N 1N2

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

No. de téléphone en cas d'urgence

: Chemtrec 1-800-424-9300 (aux États-Unis); Chemtrec 703-527-3887 (extérieur des É.-U.).

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide ambré à incolore Odeur âcre.

Dangers les plus importants: Peut être corrosif pour les métaux. Mortel par inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires. Peut irriter les voies respiratoires.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque :

Corrosif pour les métaux - Catégorie 1
Toxicité aiguë, inhalation - Catégorie 2 (mist)
Dommage/irritation de l'œil: Catégorie 1
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Catégorie 1
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)

Éléments d'étiquetage

LABORATOIRE MAG QUÉBEC Inc.
1219, VINCENT-MASSEY
QUÉBEC, QC, G1N 1N2
Tel: 418-681-5540 / 1-800-475-8862
Fax: 418-681-1929

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pictogramme (s) de danger

Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Peut être corrosif pour les métaux.
Mortel par inhalation.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.
Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Garder uniquement dans son contenant d'origine.
Laver soigneusement après manipulation.
Ne pas respirer les brouillards.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
(En cas de ventilation insuffisante) porter une protection respiratoire

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.
Garder sous clef.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification:

L'ingestion risque de causer une grave irritation pour la bouche, la gorge et l'estomac.Le contanct avec des métaux risque de libérer de petites quantités d'hydrogène un gaz inflammable. Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange.L'inhalation continue ou à répétition des fumées ou vapeurs risque de causer des effets pulmonaires chroniques comme la bronchite et l'érosion dentaire. Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure

Nom chimique	Nom commun et les synonymes	No CAS	Concentration (% en poids)
Acide sulphurique	L'acide de la batterie; Sulfate d'hydrogène; Huile de vitriol	7664-93-9	**80,0 - 100,0**

Les pourcentages des concentrations pour les produits chimiques mentionnés ci-dessus peuvent varier d'un lot à l'autre. Les concentrations indiquées représentent la plage de concentration réelle pour chaque produit chimique.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Ingestion : NE PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Consulter immédiatement un médecin. Ne rien faire avaler à une victime qui est inconsciente.

Inhalation : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer immédiatement la peau sous un faible débit d'eau courante pendant au moins 20 minutes. Ne pas frotter la région affectée par le contact. Couvrir la blessure avec un pansement stérile. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Le cuir et les chaussures étant contaminés avec la solution provenant d'une cellule bouton endommagée devront probablement être détruits.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux sous l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure une douleur intense, larmoiement, rougeur, de l'oedème et une vision floue. Provoque des brûlures de la peau.Le contact direct avec la peau risque de causer des brûlures de la peau, des ulcérations profondes et possiblements des cicatrices. Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur abdominale, vomissement, brûlures, perforations, saignement et éventuellement la mort. Risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'oedème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'œdème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement. L'inhalation continue ou à répétition des fumées ou vapeurs risque de causer des effets pulmonaires chroniques comme la bronchite et l'érosion dentaire.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Un examen médical immédiat est requis. Provoque des brûlures. Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisez l'eau avec prudence. Le contact avec l'eau va générer une chaleur considérable.

Agents extincteurs inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: N'est pas considéré inflammable. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Le contanct avec des métaux risque de libérer de petites quantités d'hydrogène un gaz inflammable. Réagit violemment avec une grande variété de produits chimiques organiques et inorganiques y compris les alcools, les carbures, les chlorates, les picrates, les nitrates et les métaux. Le contact avec l'eau va générer une chaleur considérable.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de soufre Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone. Oxygène

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Vêtements de protection normale (tenue de feu) peut ne pas être suffisant. Une combinaison complète de protection contre les produits chimiques peut être nécessaire.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Restreindre l'accès aux lieux jusqu`à ce que le nettoyage soit terminé. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l' équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Pour les gros déversements, endiguer le secteur afin de prévenir l'étalement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Neutraliser avec du carbonate de soude ou un mélange de bicarbonate de soude et de chaux éteinte. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

: Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Acide sulfurique (1000 lbs / 454 kg)

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Voir Sectio 8 pour plus de renseignements sur la protection personnelle à utiliser lors de la manipulation de ce produit. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des bases, métaux et autres matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder uniquement dans son contenant d'origine. Laver soigneusement après manipulation. Lors de la préparation ou de la dilution, toujours ajouter le liquide à l'eau en procédant lentement et en remuant sans arrêt.

Conditions d'un stockage sûr

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion. Garder uniquement dans son contenant d'origine.

Substances incompatibles : Oxydants forts;Métaux (par exemple. Aluminium, laiton, cuivre); Alcalis; Aldéhydes ; Agents réducteurs; Eau; Matières organiques; Acides Chlorate . .

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:				
Nom chimique	**ACGIH TLV**		**OSHA PEL**	
	TWA	**STEL**	**PEL**	**STEL**
Acide sulphurique	**0,2 mg/m³ (fraction thoracique)**	**P/D**	**1 mg/m³**	**P/D**

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

: Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire : Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH\MSHA est conseillé. Une confirmation du type de respirateur le plus approprié pour l'application prévue devrait être obtenue des fournisseurs de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau : Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), bottes, tabliers et manchettes pour empêcher un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des gants imperméables comme le butylcaoutchouc. Matière non-appropriée: polyalcool de vinyle. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

: Le port de lunettes à coques est exigé lors de la manipulation de ce produit. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

: D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas apporter les vêtements contaminés à la maison.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide ambré à incolore

Odeur : Odeur âcre.

Seuil olfactif : P/D

pH : 0,3 (5%); 1,2 (0,1 - 1%)

Point de fusion/point de congélation

: 10,4 - 10,5°C (50,6 - 50,9°F) (100%); 3°C (37,4°F) (98%); - 32°C (- 25,6°F) (93%).

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: 290°C (554°F) (100%); 310 - 340°C (590 - 644°F) (98%); 279°C (534,2°F) (93%).

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Point d'éclair : Non applicable.
Point d'éclair, méthode : Non applicable.
Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)
: Slower than ether.
inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)
: Non applicable.
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)
: Non applicable.
Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.
Propriétés explosives : Non-explosif
Tension de vapeur : 0,0016 @ 40°C (104°F)
Densité de vapeur : 3,4
Densité relative / Poids spécifique
: 1,83 - 1,84 (93 - 100%) @ 15°C (59°F)
Solubilité dans l'eau : soluble
Autres solubilité(s) : Aucun à notre connaissance.
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile
: P/D
Température d'auto-inflammation
: S/O
Température de décomposition
: 338°C (640°F)
Viscosité :
13,6 cSt (100%); 11,5 cSt (98%); 11 cSt (93%) @ 25°C (77°F)
Matières volatiles (% en poids)
: Pas disponible.
Composés organiques volatils (COV)
: Pas disponible.
Pression absolue du récipient
: S/O
Distance de projection de la flamme
: S/O
Autres observations physiques/chimiques
: Formule moléculaire: H2SO4
Poids moléculaire: 98,08

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Le contanct avec des métaux risque de libérer de petites quantités d'hydrogène un gaz inflammable. Corrosif(ve) au contact avec des métaux Éviter le contact avec les matières incompatibles. Le contact avec l'eau va générer une chaleur considérable. Réagit vigoureusement, violemment ou explosivement avec de nombreux produits chimiques organiques et inorganiques tels que les acides forts, les chlorures d'acides, des anhydrides d'acides, les cétones, les glycols et les peroxydes organiques.
Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses
: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Le contanct avec des métaux risque de libérer de petites quantités d'hydrogène un gaz inflammable.

Conditions à éviter : Éviter la chaleur et les flammes nues. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

Produits de décomposition dangereux

: Se décompose à 340 ° C en trioxyde de soufre et en eau.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: Mortel par inhalation. L'inhalation de concentrations élevées de brouillards ou de fumées risque de causer une grave irritation et des brûlures au nez, à la gorge, et aux voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'oedème pulmonaire pourrait en être la conséquence (accumulation de fluide). Symptômes d'œdème pulmonaire (douleurs à la poitrine, souffle court), peuvent être à retardement.

Signes et symptômes - ingestion

: Peut être nocif par ingestion. Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur abdominale, vomissement, brûlures, perforations, saignement et éventuellement la mort.

Signes et symptômes - peau : Provoque des brûlures de la peau. Le contact direct avec la peau risque de causer des brûlures de la peau, des ulcérations profondes et possiblements des cicatrices.

Signes et symptômes - yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une douleur intense, larmoiement, rougeur, de l'oedème et une vision floue. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite. L'inhalation continue ou à répétition des fumées ou vapeurs risque de causer des effets pulmonaires chroniques comme la bronchite et l'érosion dentaire.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité : Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015). Le brouillard d'acide inorganique fort contenant de l'acide sulfurique est classé dans le groupe 1 - cancérigène pour les humains par le CIRC. Cependant, cette classification ne concerne pas les formes liquides d'acide sulfurique.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Organes cibles: Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.

Cette matière est considérée dangereuses en vertu des règlements de l'OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012). Classification:
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique -Catégorie 3
Peut irriter les voies respiratoires.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques : Pas disponible.

Données toxicologiques : Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.
Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:
ETA inhalation (brouillards) = 0,403 mg/L

	CL50(4hr)	DL50	
Nom chimique	inh, rat	(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Acide sulphurique	0,375mg/L	2140 mg/kg	P/D

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : En raison du faible pH de ce produit, il pourrait produire un effet écotoxique sur les organismes et systèmes aquatiques. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Acide sulphurique	7664-93-9	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Acide sulphurique	7664-93-9	P/D	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Acide sulphurique	7664-93-9	>100mg/L(algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: La biodégradation n'est pas applicable aux matériaux inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composants	Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)	Facteur de bioconcentration (FBC)
Acide sulphurique (CAS 7664-93-9)	S/O	pas de bioaccumulation

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun renseignements supplémentaires.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Méthodes d'élimination : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

LABORATOIRE MAG QUÉBEC Inc.
1219, VINCENT-MASSEY
QUÉBEC, QC, G1N 1N2
Tel: 418-681-5540 / 1-800-475-8862
Fax: 418-681-1929

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emball-age	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN1830	SULFURIC ACID ; or SULPHURIC ACID	8	II	
Les États-Unis (DOT) **Informations supplémentaires**	Peut être expédié en quantité limitée dans des récipients n'excédant pas 1,0 litre, conformément à 49 CFR 173.154.				
Canada (TMD)	UN1830	SULPHURIC ACID	8	II	
Canada (TMD) **Informations supplémentaires**	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg.				
ICAO/IATA	UN1830	Sulphuric acid	8	II	
ICAO/IATA **Informations supplémentaires**	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA				
IMDG	UN1830	SULFURIC ACID or SULPHURIC ACID	8	II	
IMDG **Informations supplémentaires**	Consulter le Code IMDG pour les exceptions.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun à notre connaissance.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non applicable.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Acide sulphurique	7664-93-9	Oui	1000 lb/ 454 kg	1000 lb TPQ	Oui	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Dangers physiques (Corrosif(ve)) Dangers pour la santé (Toxicité aiguë ; Corrosion cutanée ; Dommage de l'œil ;Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique).

Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

Composants	No CAS	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Acide sulphurique	7664-93-9	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

Composants	No CAS	European EINECs	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Acide sulphurique	7664-93-9	231-639-5	Present	Présent	(1)-724; (1)-430	KE-32570	Present	HSR001572, HSR001573, HSR001588 (dilution)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
Inh: Inhalation

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

IUCLID : Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
MSHA: Mine Safety and Health Administration
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références : 1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique, Indices pour 2019.
2. Monographies du Centre International de recherche sur le cancer, recherche 2019.
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCInfoWeb 2019 (Chempendium, HSDB et RTECs).
4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du Juin 2019.
6. California Proposition 65 List - version du Juin 2019.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 11/21/2016

Date de la révision (mm/dd/yyyy)

: 16/09/2019

No. de révision : 2

Revision Information : sections de la FDS mises-à-jour 1: IDENTIFICATION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS 4. PREMIERS SOINS 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES 15. Informations réglementaires 16. Autres informations

Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Préparée par LABORATOIRE MAG QUÉBEC INC 1219, VINCENT-MASSEY QUÉBEC, QC, G1N 1N2 Tel: (418-681-5540 Tel: 1-800-475-8862 Fax: 418-681-1929	Date d'entrée en vigueur : 2016-11-21 Date de révision 3: 2021-04-04 Date d'échéance : 2024-04-04

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par Laboratoire mag Québec inc. en utilisant l'information fournie par UBA Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc , UBA Inc. et Laboratoire Mag Québec inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit.

FIN DU DOCUMENT